

MICRO-ASSURANCE

Améliorer la gestion des risques pour les populations pauvres

N°13
Août 2007

Le Groupe de Travail du CGAP sur la Micro-assurance qui regroupe les représentants de bailleurs, d'agences multilatérales, d'ONG, de compagnies d'assurance privées et d'autres parties intéressées, a été créé en 2001 afin de promouvoir le développement de services d'assurance destinés aux populations pauvres à travers une plus grande coordination des différents acteurs et l'échange d'information. Actuellement, présidé par le Bureau International du Travail (BIT), le Groupe de Travail est structuré en huit sous-groupes. Pour plus d'informations, contactez Craig Churchill, churchill@ilo.org

Contacts ➤ Sous-groupe Opérations et Lignes Directrices pour Bailleurs : mjmccord@microinsurancecentre.org
➤ Sous-groupe Demande : moniquec@mfopps.org ➤ Sous-groupe Réglementation, Supervision et Politique : brigitte.klein@gtz.de ➤ Sous-groupe Diffusion : veronique.ada@microfinance.lu ➤ Sous-groupe Indicateurs de Performance: denis@garandnet.net; johnwipf@yahoo.com ➤ Sous-groupe Assurance Santé : bruno.galland@groupecidr.org
➤ Sous-groupe Assurance Agricole : jroth@microinsurancecentre.org ➤ Renforcement des Capacités : gramm25652@aol.com



Pour recevoir les prochains numéros de MICROASSURANCE (français, anglais ou espagnol), inscrivez-vous assurance@microfinance.lu
Visitez pour PLUS D'INFORMATIONS <http://www.microinsurancefocus.org>

Concept

ELABORER UN CADRE LÉGAL POUR LES MUTUELLES SOCIALES DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

Plus de 90% de la population des huit Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)¹ ne bénéficie d'aucune forme de protection sociale et en particulier d'assurance santé. De nombreuses organisations ont été créées ces dernières années en vue d'assurer une forme de protection sociale pour les populations non couvertes par les systèmes formels de sécurité sociale. Celles-ci sont en général connues sous le nom de «mutuelles de santé».

Ces structures se sont beaucoup développées ces dix dernières années, mais sans toutefois bénéficier d'un environnement juridique adapté. Seuls le Mali (1996) et le Sénégal (2003) ont adopté une loi sur les mutuelles, même si celle du Sénégal n'a pas été suivie des décrets devant lui donner application.

C'est dans ce contexte que le projet «Appui à la construction d'un cadre régional de développement des mutuelles de santé dans les pays de l'UEMOA» a été conçu et mis en œuvre par le BIT/STEP, grâce aux fonds du Ministère des Affaires étrangères français. Il visait à répondre à la demande des pays de l'UEMOA de mettre en place un environnement juridique favorable au développement des mutuelles sociales.

Un processus participatif a été initié dans chacun des huit Etats membres

de l'UEMOA, ainsi qu'au niveau sous-régional, afin d'impliquer depuis sa conception jusqu'à son adoption et sa mise en œuvre les principaux acteurs concernés par cette législation. L'objectif était de faciliter une réelle appropriation du processus et des résultats atteints, surtout par les acteurs gouvernementaux, principaux responsables de conduire l'inter législatif jusqu'à son terme.

Elaboration du cadre juridique

Le cadre légal pour les mutuelles sociales des Etats membres de l'UEMOA a été conçu afin de :

- Assurer la sécurité juridique des adhérents aux mutuelles en prévoyant des règles qui encadrent l'activité des organisations qui relèvent de la mutualité sociale ;
- Soutenir le développement des mutuelles en soumettant ces organisations à un certain nombre de règles qui devraient permettre le renforcement de leur crédibilité et de leur fiabilité ;
- Reconnaître que les mutuelles sociales participent à la mise en œuvre du droit à la santé et du droit à la sécurité sociale, responsabilité qui incombe en premier lieu à l'Etat, et qu'elles doivent pouvoir à ce titre bénéficier d'un soutien de la part de

Elaborer un cadre légal pour les mutuelles sociales des Etats membres de l'UEMOA..... 1

Rôle de la micro-assurance dans la gestion des catastrophes en Inde 2

Etude d'impact du produit de micro-assurance Anidaso 3

En bref 3

Nouvelles du groupe de travail 5

- l'Etat dans le cadre de leurs fonctions ;
- Définir des règles qui mettent en exergue les spécificités des mutuelles sociales, organisations opérant selon une logique propre, ni publique ni privée.

C'est sur la base des résultats de l'ensemble de ce processus participatif qu'un avant-projet de règlement communautaire sur les mutuelles sociales et un avant-projet de règlement d'exécution portant détermination des règles prudentielles pour les risques courts et des règles communes relatives à la création, à l'organisation et au fonctionnement des mutuelles sociales ont été élaborés. Ils ont ensuite été finalisés au

mois de novembre 2006 et sont actuellement soumis à l'examen de la Commission et du Conseil des Ministres de l'UEMOA en vue de leur adoption.

Principaux résultats

Ce processus a permis d'atteindre des résultats importants qu'il est essentiel de pleinement valoriser. Il a abouti tout d'abord à une régulation au niveau sous-régional qui reconnaît un statut spécifique aux mutuelles en tant qu'organisations qui opèrent dans un domaine d'intérêt général et participent à la mise en œuvre de droits fondamentaux. Cette régulation, qui prend la forme d'un règlement communautaire à savoir de l'acte juridique le plus contraignant que peut adopter l'UEMOA, est la première en son genre au niveau mondial. Elle montre l'intérêt d'actions menées au sein d'un espace d'intégration sous-régional, aussi bien en termes de cercle vertueux que génère une dynamique de travail collégiale dans différents pays (effet d'entraînement à participer à un processus) que de renforcement de l'impact du dispositif légal (communautaire plutôt que national). Le règlement communautaire sur les

mutuelles sociales est en outre la marque de la volonté politique des Etats membres de l'UEMOA de reconnaître le rôle joué par les mutuelles dans la couverture de risques sociaux, notamment du risque maladie.

Les textes, une fois qu'ils seront adoptés, auront un impact certain sur le paysage mutualiste dans la sous-région ouest-africaine. Les mutuelles se verront imposer un certain nombre d'obligations, comme par exemple la réalisation d'une étude de faisabilité selon des règles prédéfinies, la tenue d'une comptabilité, la constitution de réserves, la rédaction d'un statut et règlement intérieur qui contiennent des éléments précis, etc. Mais elles se verront aussi reconnaître des droits : personnalité juridique, droit à percevoir des subventions et à bénéficier d'avantages fiscaux. Le règlement communautaire prévoit la mise en place d'institutions nouvelles comme un registre national des mutuelles, une autorité de contrôle, un fonds de garantie. Il est évident que l'introduction de ces textes devra être accompagnée d'un travail d'information, de sensibilisation et de formation ainsi que de la mise à disposition de fonds afin

de doter de moyens réels les nouvelles structures. Le processus participatif qui a été suivi permet toutefois d'anticiper le fait que ces nouvelles règles devraient recevoir un accueil favorable et bénéficier du plein appui des différents acteurs pour en favoriser la bonne mise en œuvre.

Dans les débats internationaux en cours sur la micro-assurance, le règlement de l'UEMOA constitue ainsi un exemple majeur de régulation sous-régionale qui reconnaît une place spécifique à un modèle différent de couverture du risque maladie.

Source: Sabrina Regent, BIT/STEP. Les résultats complets de ces travaux sont disponibles sur le site www.itcilo.org/step/mutuelles

1 UEMOA : Etats membres : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Niger, Mali, Sénégal, Togo.

Concept

RÔLE DE LA MICRO-ASSURANCE DANS LA GESTION DES CATASTROPHES EN INDE

La sécurité sociale est enracinée dans la tradition indienne mais sa structure est fragmentaire, la couverture de risque des populations à faible revenu étant minimale. L'assurance, qui est devenue un outil d'avancées sociales, est aujourd'hui considérée comme un dispositif important de la sécurité sociale par diverses parties prenantes.

Dans le monde, l'assurance couvre un pourcentage élevé (35%-40%) de pertes dues à des catastrophes. Les ménages à faible revenu sont particulièrement touchés car la plupart des exclus n'ont pas accès aux programmes d'assurance conventionnels. Bien souvent, suite à une catastrophe, les victimes doivent faire face à une pléthore de problèmes: maladies (dues aux épidémies), troubles psychologiques, menaces sur la santé, disparition de l'emploi et, par conséquent, perte du revenu quotidien.

La micro-assurance aborde des problèmes fondamentaux tels que la pérennité, l'abordabilité, le risque moral et l'antisélection, mais son importance

et ses limites en matière de protection sociale varient en fonction la phase de gestion des catastrophes considérée.

Avant une catastrophe

Faire comprendre aux populations ciblées l'utilité de l'assurance est un défi. Comme cela a déjà été mentionné, les plus pauvres ne comprennent souvent pas l'intérêt de payer pour un service intangible comme l'assurance. C'est une nécessité qu'ils ne saisiront jamais.

L'éducation permanente des populations par l'intervention de groupes locaux comme les ONG et les *panchayats* aura un effet positif. Le développement d'infrastructures financières et physiques propres permettant à ces populations d'accéder à des services d'assurance est également une étape importante. La participation des institutions bancaires au recouvrement et au paiement peut stimuler la confiance des populations.

Proposer des produits adaptés assortis de modalités adéquates de paiement

des primes et qui répondent aux besoins de groupes ciblés peut encourager les personnes à opter librement pour un produit de micro-assurance. Un avenant aux catastrophes qui consisterait en une aide immédiate sous forme d'indemnités de survie, ou encore des produits comportant un volet d'épargne seraient des moyens neufs de garantir un revenu quotidien en cas de catastrophe. L'encaissement de primes hebdomadaires, la perception des primes en nature (à l'instar des produits agricoles) seraient autant d'alternatives stimulantes pour les groupes cibles.

Assistance pendant les catastrophes

Durant la phase d'assistance, priorité absolue devrait être donnée au règlement actif des sinistres en temps opportuns. Atteindre les régions affectées pour y proposer de traiter les déclarations de sinistre peut légèrement soulager les victimes. Pour ce faire, les acteurs devront coordonner leurs efforts avec les institutions (par exemple les banques ou IMF) qui interviennent déjà dans ces opérations.

Après la phase d'assistance

Le rôle des assureurs et de la micro-assurance est ici fort limité. Ils devraient surtout garantir le paiement continu des primes et le développement de nouvelles activités commerciales en vue de maintenir la solvabilité des fonds de micro-assurance. Cependant, pour les victimes incapables d'assurer leur survie, le remboursement des primes en temps opportun peut s'avérer quasi impossible. Elles chercheront peut-être à obtenir une exonération de

prime/suspension de cotisation qui les soulagerait temporairement, tout en leur garantissant la couverture de risque (pour les personnes).

Si le gouvernement peut prendre des dispositions en vue de constituer un fonds de garantie, l'exonération de prime pendant cette phase peut se faire par l'intermédiaire de ce fonds. Même des mesures spéciales telles que l'exonération de paiement du taux d'intérêt portent un coût énorme lors de la phase d'aide qui suit une catastrophe.

Source: Kunnel Prem, IRDA et Hemant Bhargava, LIC Indie, 2006: *Role of Micro Insurance in Disaster Management - A Concept Paper*, In: *Pravartak Special Anniversary Issue on Insurance and Disaster Management* (décembre).

Article en ligne :

http://microfinancegateway.org/files/38511_file_PG_60to64.pdf

National Insurance Academy School of Management, Pune, Inde :

<http://www.niasom.edu.in/>

Etude de cas

ETUDE D'IMPACT DU PRODUIT DE MICRO-ASSURANCE ANIDASO

L'étude d'impact social «Innover pour améliorer la sécurité des clients non-couverts et dans le besoin» (original «Innovation for Increasing the Security on Unnerved and Needy Clients») fait suite à une étude de fond menée en décembre 2004. L'objet premier de l'étude est d'évaluer l'impact (positif/négatif) du produit de micro-assurance Anidaso, qui comporte un volet vie et un volet investissement, sur la vulnérabilité des personnes à faible revenu et des pauvres face au risque sur leur capacité à gérer le risque.

L'étude évalue:

- les modifications des mécanismes de gestion du risque identifiés lors de l'étude de fond ;
- la capacité des assurés à payer leurs primes régulièrement ;
- l'impact des politiques publiques sur Anidaso ;
- l'évolution de l'offre de nouveaux produits de micro-assurance par d'autres compagnies d'assurance.

Source: Sync Consult Limited, 2006: *Impact Study. Innovation for Increasing the Security on Unnerved and Needy Clients (Insurance). ANIDASO Mircoinsurance Product. Care International.*

Rapport disponible sur

<http://www.microfinancegateway.org/content/article/detail/40810>

En bref

Glossaire

Solvabilité disponible

Ecart positif entre l'actif et le passif. Actif et passif sont ici évalués sur base de la réglementation nationale (conformément aux normes de comptabilité publique ou à des principes spéciaux de supervision) et en tenant compte des obligations nationales en matière d'éligibilité des éléments du capital.

Élément de capital éligible

Élément au bilan ou hors bilan qui, selon la réglementation nationale, peut être utilisé pour couvrir l'écart de solvabilité exigé (càd qu'il peut être intégré dans la solvabilité disponible ou le capital réglementaire ou, si on exprime les choses différemment, qu'il peut intervenir dans la solvabilité).

La règle générale veut qu'un tel élément soit libre de tout passif prévisible ou, s'il représente un élément de passif, que celui-ci soit subordonné aux autres éléments de passif. En effet, s'il est ainsi subordonné, en cas de liquidation ou de faillite, son paiement ne se fera qu'après le règlement de toutes les autres créances.

Source: IAIS (International Association of Insurance Supervisors), *Glossary Terms*, mars 2006

http://microfinancegateway.org/files/33499_file_IAIS_Glossary_update.pdf

Dernières nouveautés sur www.microinsurancefocus.org

Microinsurance Notes 4: Product Development, McCord, Michael J.; The Microinsurance Center, USAID, avril 2007

http://www.microlinks.org/ev_en.php?ID=17109_201&ID2=DO_TOPIC

Microinsurance Notes 5: Weather Index Insurance, Skees, Jerry; Murphy, Anne; McCord, Michael J., USAID, avril 2007

http://www.microlinks.org/ev_en.php?ID=17905_201&ID2=DO_TOPIC

Microinsurance Notes 6: Health Microinsurance, Noble, Dr. Gerry; McCord, Michael J., USAID, juin 2007

http://www.microlinks.org/ev_en.php?ID=17910_201&ID2=DO_TOPIC

Ce sont les derniers numéros de la série «Microinsurance Notes» publiée sur microLINKS. Dix notes au total aborderont des sujets incontournables, parmi lesquels les canaux de distribution, le développement de produits, l'assurance maladie et l'assurance vie. La série présentera également deux «Coins du Lecteur» sur microLINKS, hébergés par les auteurs, qui offriront l'occasion de poser des questions et de tenir des discussions thématiques animées.

<http://www.microlinks.org>

Etude de cas sur les bonnes et mauvaises pratiques en micro-assurance No. 22: MAFUCECTO, Togo

Tremblay, C.; Quirion, M.; Langlois, S. & Klutsé, F.; Groupe de Travail du CGAP sur la Micro-assurance, octobre 2006

FUCEC-Togo est une organisation faitière qui regroupe la plupart des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) au Togo et dispose d'une couverture nationale. Le document décrit la restructuration de MAFUCEC-Togo, la mutuelle d'assurance FUCEC, ainsi que le lancement et l'expérimentation de nouveaux produits et procédures (disponible en français et en anglais).

<http://www.microfinancegateway.com/content/article/detail/37288>

Microfinance Risk Programme website

AfriCap Microfinance Fund (AfriCap) Working Group on HIV & AIDS Risk Management

Ce site aide les institutions financières internationales à déterminer leur niveau d'exposition aux risques de maladies et au VIH/SIDA, à définir des stratégies et gérer les risques, entre autres par la micro-assurance.

www.microfinancerisk.org

Nouvelles du groupe de travail

Conférence 2007 sur la micro-assurance

La Conférence 2007 sur la micro-assurance aura lieu du 13 au 15 novembre 2007 à Mumbai (Inde). C'est la troisième conférence internationale sur la micro-assurance organisée conjointement par le Groupe de travail du CGAP sur la micro-assurance et la Fondation Munich Re, avec le soutien de l'IRDA (Insurance Regulatory and Development Authority).

Plus de 200 experts du monde entier y échangeront leurs expériences et débattront des défis de la micro-assurance. Parmi ces experts, on trouvera des représentants d'organisations internationales, d'ONG, d'agences d'aide au développement, de compagnies d'assurance commerciales et des décideurs politiques.

Les principaux thèmes de discussion seront :

- 1) la réglementation, le contrôle et les politiques ;
- 2) l'amélioration de l'efficacité et des avantages ;
- 3) les produits de micro-assurance novateurs ;
- 4) produits collectifs/produits individuels.

Informations et inscriptions en ligne :

<http://www.munichre-foundation.org/StiftungsWebsite/Projects/Microinsurance/2007Microinsurance/default.htm>

Sous-groupe Réglementation, supervision et politiques (RSP)

En collaboration avec l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS), le sous-groupe RSP a publié un rapport conjoint intitulé «Issues in Regulation and Supervision of Microinsurance». Ce travail souligne les aspects saillants de la réglementation et de la supervision de la micro-assurance et va permettre de générer des débats très pointus entre législateurs, superviseurs et autres acteurs impliqués dans la prestation de services d'assurance aux populations à faible revenu.

Le rapport est disponible sur

http://www.iaisweb.org/_temp/Issues_Paper_in_regulation_and_supervision_of_microinsurance_June_2007.pdf

Plus d'information sur le sous-groupe

http://microfinancegateway.org/resource_centers/insurance/_rsp_sg

Sous-groupe Indicateurs de performance

En juillet 2007, le sous-groupe Indicateurs de Performance a organisé, avec ADA et BRS, un deuxième atelier sur les Indicateurs de performance en micro-assurance. Plus de 20 prestataires de services de micro-assurance ont testé la factsheet élaborée par BRS pour calculer les indicateurs de performance en micro-assurance et ont contribué à la rédaction d'un manuel qui explique comment doivent ces indicateurs peuvent être utilisés et interprétés. L'initiative vise à attirer une attention plus grande sur l'analyse des performances, sur la gestion du risque et à recueillir un consensus sur des indicateurs de performance clé pour la micro-assurance.

Le manuel et le factsheet seront disponibles dès la fin 2007 sur le site

www.microinsurancefocus.org

Sous-groupe Agriculture

Une bibliographie des dernières publications sur la micro-assurance et l'agriculture vient d'être compilée et est aujourd'hui disponible en ligne :

http://www.munichre-foundation.org/StiftungsWebsite/Projects/Microinsurance/2007Microinsurance/MIC_Agriculture_Bibliography.htm

Sous-groupe Diffusion

Le sous-groupe Diffusion a revisité le site internet de Microinsurance Focus, centre de ressource offrant informations et documents sur la micro-assurance, ainsi que des nouvelles du groupe de travail du CGAP sur la micro-assurance. Une nouvelle rubrique appelée '*Practitioner's Corner*' a été ajoutée, qui présente des interviews avec des experts et des praticiens du secteur.

Adresse du site :

www.microinsurancefocus.org

Envoyez vos suggestions et commentaires à

insurance@microfinance.lu

Protection sociale

GESS, une plateforme mondiale pour l'extension de la sécurité sociale

GESS (Global Extension of Social Security) est une plate-forme Internet interactive (WEB 2) qui facilite le développement et la mise en place de stratégies d'extension de la protection sociale. Développée par le département de la Sécurité sociale du BIT et son programme STEP, GESS sera véritablement lancée en septembre 2007.

GESS propose une boîte à outils comprenant des ressources (méthodes, guides, logiciels), de la formation et de l'assistance technique, une cartographie des expériences clefs en matière d'extension à travers le monde et les innovations en cours ainsi que des liens vers d'autres plateformes spécialisées sur certains sujets (par exemple, la plateforme GIMI sur la micro-assurance). Cette boîte à outils est en permanence alimentée et mise à jour par les utilisateurs de GESS qui sont tous les acteurs impliqués dans l'extension de la sécurité sociale.

GESS permet aussi d'identifier des déficits de connaissance qu'il est urgent de combler dans le domaine de la recherche ou dans celui de l'innovation. En outre, GESS permet aux utilisateurs de créer leurs propres espaces de travail qui ont au moins deux fonctions : diffuser une information récente sur les initiatives et projets d'extension de la sécurité sociale ; et faciliter la collaboration entre les différents acteurs pour mener à bien de tels projets.

Plus d'information : www.ilo.org/gimi

D'autres informations sur l'actualité et les thèmes récurrents de la microassurance, ainsi que les activités du groupe de travail, sont disponibles sur : www.microinsurancefocus.org

«La présente publication est protégée par les dispositions de la loi luxembourgeoise du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données. Aucun article ou partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite de son auteur. Les articles sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne sont l'expression que leurs propres opinions.»

«Micro-Assurance : Améliorer la gestio